



BAREME DES HONORAIRES

TRANSACTION VENTE

Applicable aux biens mis en vente à partir du 02 avril 2019

Les honoraires sont à la charge du **VENDEUR** comprenant : Les frais liés à la communication et la publicité effectuée, les prestations de visites, de négociation, de rédaction du compromis de vente, l'accompagnement et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

Les taux se calculent sur la base du prix **NET VENDEUR** avec une TVA comprise à 20%. Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, **les honoraires du mandataire deviendront immédiatement exigibles**. Ils seront d'un montant fixé conformément au barème ci-après.

En cas de délégation, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

PRIX NET VENDEUR	REMUNERATION EN % TTC	PRIX NET VENDEUR	REMUNERATION EN % TTC
0 € à 30 000€	Forfait de 3 000€	370 001€ à 400 000€	4,75%
30 001€ à 80 000€	10%	400 001€ à 450 000€	4,5%
80 001€ à 120 000€	8%	450 001€ à 500 000€	4,25%
120 001€ à 170 000€	7%	500 001€ à 600 000€	4,15%
170 001€ à 210 000€	6%	600 001€ à 700 000€	4,10%
210 001€ à 270 000€	5,5%	700 001€ à 800 000€	4,05%
270 001€ à 300 000€	5,25%	800 001 € à 1 000 000€	4%
300 001€ à 370 000€	5%	AU delà de 1 000 001€	3,5%
TERRAIN :De 0 à 30 000€ : forfait de 3000 euros/10% à partir de 30 001 €			